



Racheter la moitié du bien de mon conjoint

Par **EmilieB**, le **18/03/2022 à 10:07**

Bonjour,

Avec mon conjoint on a le projet de rénover une grange en habitation.

La grange appartient déjà à mon conjoint. Nous ne sommes ni mariés, ni pacsés.

Est-ce que si je rachète la moitié du bien, est-ce que je pourrais emprunter à la banque ?

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **18/03/2022 à 10:22**

Bonjour,

Si vous n'êtes ni mariés, ni pacsés, ce n'est pas votre conjoint mais votre concubin.

Concernant votre capacité à emprunter, ce n'est pas sur ce forum que l'on pourra vous répondre, il faut voir avec votre banque.

Par **Marck.ESP**, le **18/03/2022 à 11:35**

Bonjour

Juridiquement, rien de particulier... À partir du moment où vous disposez d'un compromis de vente en bonne et dûe forme, la banque étudiera votre dossier comme un autre.

Par **youris**, le **18/03/2022 à 11:42**

bonjour,

si vous rachetez la moitié du bien, ce bien sera en indivision, concernant le prêt, l'organisme

de crédit exigera sans doute une solidarité entre les indivisaires.

dans arrêt du 9 janvier 2019 (pourvoi 17-27.411), la Cour de cassation a considéré que lorsque l'acquisition d'un bien en indivision se fait en partie par l'intermédiaire d'un crédit bancaire, la garantie accordée au prêteur porte sur l'intégralité du bien et non sur la seule partie qui appartient à l'emprunteur.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **18/03/2022 à 13:47**

Salut youris

Lorsque j'ai racheté la part de l'un de mes 2 frères sur une villégiature, crédit logement n'a pose aucun problème...